



PDME

PLAN DE MOBILITÉ EMPLOYEUR

Proposer des solutions alternatives à l'usage de la voiture individuelle pour les salariés de votre entreprise.

AVANTAGES

- ✦ **Pour les entreprises** : Valoriser l'image de l'entreprise, réduire les coûts liés aux déplacements, améliorer l'accès à votre site, et bien d'autres...
- ✦ **Pour les salariés** : Améliorer le pouvoir d'achat en réduisant le budget déplacement, améliorer la qualité de vie au travail, et bien d'autres...
- ✦ **Pour tous** : Effets bénéfiques pour l'environnement et la santé publique, augmenter l'attractivité du territoire, et bien d'autres...

ACCOMPAGNEMENT ADAPTÉ DE LA MÉTROPOLE

- ✦ Etablissement d'un diagnostic, comprenant la réalisation d'une cartographie et la mise à disposition d'une enquête.
- ✦ Aide à l'élaboration de votre plan d'action.
- ✦ Signature d'une convention, suivi et bilan du PDME.

CETTE DEMARCHE PERMET DE BENEFICIER

- ✦ D'une réduction de 10% par rapport à l'abonnement annuel TaM.
- ✦ De certaines subventions liées aux mobilités durables.
- ✦ De la participation au club PDME.
- ✦ De l'accès à un espace réservé (informations et outils de communication, partages d'expériences sur le thème des mobilités).



Pour plus d'informations, envoyez un mail en précisant l'effectif et l'adresse de votre entreprises à : mobilite@montpellier3m.fr